



## PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023

**Présents** : Mme Fanny BODIVIT et Mrs Fabrice BOSSUYT, Philippe BOUCARD, Frédéric DOUCET, Luc MOLANDRINO, Roland MONSALLIER, Éric MOROCZ, Bruno TAMBOURELLI et Patrice VERGER.

**Excusés** : Mmes Françoise FONTAINE, Charlotte HIS et Mrs Mickaël HARASSE, Nicolas MARTIN et Xavier METAYER.

**Pouvoirs** : Néant

**Secrétaire de séance** : Mr Eric MOROCZ

Ouverture de la séance à 19H00.

### ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire propose de valider le PV de la réunion du Conseil Municipal du lundi 6 novembre 2023.

✓ Le Conseil Municipal valide le procès-verbal.

#### I. COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

##### 1. Travaux

Presbytère - Mr Patrice VERGER

Le pignon du presbytère donnant sur la Côte des Forges bouge, une fenêtre s'ouvre et cela est dû aux eaux pluviales qui coulent le long du mur.

L'assainissement doit être repris.

Intervention de Roland MONSALLIER : les fondations ne doivent pas être profonde donc doivent se fragiliser avec le temps.

Réponse de Patrice VERGER : les eaux de l'église traversent la route pour finir derrière le presbytère.

Une société d'ouvrage, qui a géré l'agrandissement de la crèche, est venue et nous avons reçu une estimation.

Pour changer la toiture et assainir le bâtiment en canalisant les eaux pluviales (remaniement complet de la charpente, gouttières et assainissement) le budget est de 99 000 € HT.

Intervention d'Eric MOROCZ : à voir le détail des devis car la charpente est en très bon état.

Réponse de Patrice VERGER : le détail a été demandé, il faut savoir également que les huisseries viendront certainement dans un second temps.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : il devient important d'entretenir notre patrimoine.

Intervention de Philippe BOUCARD : il faudrait d'autres devis ?

Réponse de Patrice VERGER : la société HVI fait justement plusieurs devis, comme pour la crèche.

Cantine scolaire - Mr VERGER Patrice

Les fenêtres ne tiennent plus et ferment même difficilement. La même entreprise, HVI, propose une réfection du sol avec chauffage au sol, le remplacement des huisseries, l'abaissement du plafond et l'isolation intérieure pour un montant total de 104 000 € HT.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : il faut prévoir de réunir la commission travaux.

Réponse de Patrice VERGER : il va y avoir des choix à faire dans l'investissement et prioriser (2025-2026). Il faut prendre le temps de bien monter les dossiers et faire plusieurs demandes d'aides.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : on peut aussi penser à l'emprunt si nécessaire.

Intervention de Roland MONSALLIER : qu'en est-il du foyer communal ?

Réponse de Fabrice BOSSUYT : il va falloir y penser car il est dans un état qui ne permet plus de l'entretenir. Pourquoi ne pas mutualiser ce nouveau bâtiment avec une autre commune.

#### Garderie - Mr VERGER Patrice

Il y a eu un problème de condensation, la VMC ne fonctionnait plus. Rien de grave pour le moment, la VMC va être remplacée.

Il est aussi envisageable d'agrandir cette pièce en s'avançant sur le pignon des sanitaires.

Il est demandé aux ATSEM de faire des activités mais la place manque.

Intervention de Roland MONSALLIER : il n'est pas possible de déplacer la garderie dans le gymnase provisoirement ?

Réponse de Patrice VERGER : non car cela pose problème pour les sanitaires, quand une ATSEM est seule, elle ne peut pas accompagner les enfants.

#### Chaudière cabinet infirmiers - Mr VERGER Patrice

La chaudière a plus de 50 ans et est vétuste. Une fuite perdure et nous avons eu un devis 2 000 € pour une remise en état. Ne serait-il pas judicieux d'installer une pompe à chaleur ?

Intervention de Frédéric DOUCET : il faudrait d'abord procéder à l'isolation.

Réponse de Patrice VERGER : effectivement, même avec la meilleure pompe à chaleur, la consommation ne sera pas optimale.

Intervention de Philippe BOUCARD : est-ce que la chaudière peut encore tenir ?

Réponse de Patrice VERGER : oui, elle pourrait encore tenir 10 ans, on change le brûleur et on peut demander des devis pour isoler.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : oui, on entretient la chaudière et prévoit l'isolation pour 2025 ou 2026.

#### Matériel cantine scolaire - Mr VERGER Patrice

Comme évoqué il y a quelques mois, il est nécessaire d'investir dans de nouveaux matériels.

Intervention de Roland MONSALLIER : on ne peut pas réparer ?

Réponse de Patrice VERGER : les équipements ont plus de 30 ans et ne sont plus aux normes de travail.

Devis VIAUD : 15 615.87 € HT

Devis Pesage et Métiers de bouche (sauteuse uniquement) : 4 504 € HT sans installation ni reprise du matériel.

Le fourneau à gaz est plus petit et plus pratique, le montant est de 6 463 € par la société VIAUD.

Il faut revoir le commercial pour demander un tarif pour les deux équipements et demander des aides.

Cela permettra de réajuster et réinstaller la cuisine.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : il faut faire certains travaux pour l'évacuation, en plomberie et en maçonnerie.

## **2. Communication - Mr BOUCARD Philippe**

### Bulletin municipal 2024 :

Dernière ligne droite avec quelques articles à vérifier et mise en page ensuite en fin d'année. Prochaine diffusion aux Mesnilois fin janvier début février 2024.

Proposition de nouvelles paginations pour notre bulletin 2024.

### Plateforme numérique participative :

Mise en place par l'agglomération d'EPN, une formation de 3 heures sera réalisée le 12 décembre 2023 à Evreux.

### Communication :

Pour les personnes qui n'ont pas d'accès à internet, il est prévu de faire une liste afin de recenser ceux qui souhaite une information papier.

Pour les changements des bacs de tri, l'information est passée via facebook et le site internet.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : certains administrés n'ont pas eu l'information, ceux qui sont concernés doivent contacter EPN. Les derniers changements seront en février.

Intervention de Bruno TAMBOURELLI : lors de la 4<sup>ème</sup> commission, il a été dit qu'ils enverraient un flyer et que ce sont les mairies qui seront chargées de la distribution.

Réponse de Fabrice BOSSUYT : non, ils vont nous les fournir mais il va falloir se débrouiller pour effectuer le boîtage.

Intervention de Bruno TAMBOURELLI : le ramassage aura lieu, à partir de janvier, les mardis des semaines impaires.

Intervention de Fabrice BOSSUYT : le changement des poubelles et le ramassage est de la compétence d'EPN. Il ne faut pas hésiter à les contacter.

### **3. Commission de révision des listes électorales - Mr BOSSUYT Fabrice**

Celle-ci aura lieu le 21 décembre prochain, elle a pour but, suite aux décisions de monsieur le Maire, de valider ou non les inscriptions et radiations qui sont intervenues.

Un travail d'assainissement a eu lieu, environ une centaine de courriers recommandés ont été envoyés pour procéder à la radiation de personnes ayant quitté la commune depuis plusieurs années.

Cela permet également d'avoir des résultats non faussés, notamment en termes d'abstentions. Cette commission est obligatoire et règlementée.

### **4. Cimetière - Mr MOLANDRINO Luc**

#### Découverte d'ossements :

Lors des travaux de scellement des panneaux d'affichage dans le cimetière à droite du banc, près de l'entrée du cimetière, il a été découvert des ossements anciens.

Les travaux ont été immédiatement arrêtés et des barrières ainsi que de la rubalise ont été mis en place. Nous avons appelé les services de gendarmerie pour qu'ils constatent cette découverte. Ils ont prélevé deux os longs pour faire un rapport auprès de leur hiérarchie.

Dans l'après-midi les gendarmes ont ramené les ossements et nous ont déclaré que cette découverte était classée sans suite du point de vue judiciaire.

Nous avons pris contact avec les Services Régionaux d'Archéologie (Mr Philippe FAJON) afin d'avoir leur opinion sur cette découverte. Mr FAJON ne peut pas savoir de quelle époque datent ces ossements. Ce sont soit des ossements des guerres napoléoniennes, soit des ossements antérieurs à la construction du porche de l'église aujourd'hui disparue. Le SRA conseil de laisser les ossements en place et de reboucher les trous déjà réalisés.

Un rapport du SRA sera émis avec copie pour la mairie.

Intervention de Philippe BOUCARD : va-t-il les dater ?

Réponse de Luc MOLANDRINO : non, car le coût est trop onéreux.

Intervention de Bruno TAMBOURELLI : il faudra envoyer le PV de découverte d'ossements au Procureur.

#### Nettoyage des monuments :

Le nettoyage des monuments aux Morts et du Calvaire du cimetière est à prévoir avant la prochaine cérémonie.

## **II. DELIBERATIONS**

### **1. Passage à la gestion en flux des droits de réservation des logements locatifs sociaux – Convention de réservation de logements locatifs sociaux avec Mon Logement 27**

Monsieur le maire informe que dans le cadre de la construction de logements sociaux, en contrepartie d'une garantie financière des emprunts, d'un apport de terrain, ou d'un financement, la commune a contracté des droits de réservation de logements sociaux auprès de bailleurs sociaux.

Ces droits de réservation permettent à la commune de proposer des candidats demandeurs, en vue de l'attribution d'un logement social.

La loi ELAN n°2018-1021 du 23 novembre 2018 et le décret n°2020-145 du 20 février 2020 disposent que dorénavant les réservations devront être gérées en flux annuel.

Actuellement, la gestion s'effectue en mode « gestion de stock », les logements mis à disposition sont identifiés à l'adresse. La gestion en flux rompt le lien entre un logement physiquement identifié, et un contingent de réservation. Les candidats seront désignés sur des logements libérés.

Afin d'être en conformité avec la nouvelle réglementation, Mon Logement 27 propose une convention de gestion qui sera l'un des éléments de collaboration partenariale en vue de l'attribution des logements dont Mon Logement 27 est propriétaire sur la commune.

Pour l'année 2024, l'organisme s'engage à affecter au réservataire un pourcentage du flux annuel équivalent à un logement.

Mon Logement 27 transmettra avant le 28 février de chaque année, un bilan annuel des logements proposés ainsi que des logements attribués au cours de l'année précédente, à la commune.

La présente convention fera l'objet d'une évaluation annuelle avec le réservataire et pourra sur les bases de l'évaluation, faire l'objet d'un avenant.

Le premier bilan interviendra en février 2025.

Monsieur le maire propose de délibérer dans les termes suivants :

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et de Régions, modifiée ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de Monsieur le maire ;

Vu l'avis de la commission Services à la population (Culture, Education et temps de l'enfant, Jeunesse et Sports, Santé et Handicap, Social, Associations, Sécurité publique, Vie civile et citoyenne, Affaires générales, Domaine public et Stationnement, Logement, Jumelage) ;

Monsieur le maire propose que le Conseil Municipal délibère en ce sens :

- APPROUVE le nouveau dispositif de réservation de logements locatifs sociaux, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires,
- ACCEPTE le principe de conclure une convention définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux relevant du contingent réservé par la commune sur le patrimoine Mon Logement 27.

Vote :          Pour : 9                          Contre : 0                          Abst : 0

## **2. Demande de subvention – Les Pêcheurs Rémois**

Monsieur le maire fait lecture au Conseil Municipal de la demande de participation de l'association Les Pêcheurs Rémois pour l'achat de truitelles Fario, afin de préserver l'espèce et que celles-ci s'acclimatent au milieu, grandissent et se reproduisent.

En effet, cette association siège à Saint Rémy sur Avre, cependant elle est propriétaire d'une partie des bords de l'Avre sur notre commune et entretient ces terrains dans le but d'embellir les berges de l'Avre mais aussi de préserver la faune et la flore autour de cette rivière.

Monsieur le maire propose, au vu du montant du devis fourni, d'attribuer une subvention de 250 €.

Vote :          Pour : 9                          Contre : 0                          Abst : 0

## **3. Travaux au Presbytère – demandes de subventions**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de toitures, menuiseries extérieures, d'assainissement et de maçonnerie sur le pignon du bâtiment.

En effet, cette vieille bâtisse qui abritent depuis de nombreuses années à titre gracieux l'association de Sauvegarde du Patrimoine Mesnilois et l'Art du Vitrail révèle des fissures et un affaissement du plancher. Ces travaux permettront d'apporter une plus-value et de réguler au mieux le coût des factures d'énergie.

Monsieur le maire demande l'autorisation de faire des demandes de subventions et l'autorisation de signer les devis ainsi que tous les documents y afférents.

Vote :          Pour : 9                          Contre : 0                          Abst : 0

#### **4. Travaux du restaurant scolaire – demandes de subventions**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux dans la salle du restaurant scolaire.

En effet, le plafond a une hauteur importante et les menuiseries extérieures en bois ne ferment plus correctement, ce qui engendre une déperdition importante de chaleur. Afin d'apporter une plus-value, de réguler au mieux le coût des factures d'énergies et d'isoler phoniquement la salle, le projet est de rabaisser le plafond, de procéder à une isolation intérieure (sol, murs, plafond), de changer l'ensemble des menuiseries et d'installer un système de chauffage au sol.

Ces travaux seront dirigés par un maître d'œuvre.

Monsieur le maire demande l'autorisation de faire des demandes de subventions et l'autorisation de signer les devis ainsi que tous les documents y afférents.

Vote :          Pour : 9                          Contre : 0                          Abst : 0

#### **5. Travaux salle de garderie – demandes de subventions**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux dans la salle de garderie.

En effet, le faux plafond est imbibé d'humidité et les menuiseries en alu ne ferment plus correctement, ce qui engendre une déperdition importante de chaleur. Le problème de la surface est également soulevé car la salle est parfois trop petite pour le nombre d'enfants qui est accueilli pour avoir un espace de jeu cohérent.

Au vu du manque d'éléments, Monsieur le maire propose de reporter cette délibération à une séance ultérieure.

Vote :          Pour : 9                          Contre : 0                          Abst : 0

#### **6. Pompe à chaleur du cabinet infirmiers – demandes de subventions**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'article L2131-11 du CGCT précise que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ». Il ajoute que les conseillers intéressés doivent sortir de la salle au moment de la mise en discussion de la délibération et ne prennent pas part au vote.

Monsieur le maire indique donc à Monsieur MOROCZ Eric qu'il ne prendra pas part ni au débat, ni au vote et lui demande de quitter la salle.

Hors de la présence de Monsieur MOROCZ Eric, Monsieur le maire explique au conseil municipal que la chaudière actuelle à fuel fuit et a besoin de réparations régulières et coûteuse.

En effet, la chaudière n'a pas loin d'une quarantaine d'année et son entretien devient compliqué par le manque de pièces et les diverses pannes.

Le conseil municipal propose, sans écarter le remplacement de la chaudière actuelle, de calculer les coûts d'une isolation extérieure avant tout car le fait d'installer une pompe à chaleur sans isoler au préalable le bâtiment, ne fera pas baisser les frais d'énergies.

Monsieur le maire propose donc de reporter cette délibération à une séance ultérieure

Vote : Pour : 8 Contre : 0 Abst : 0

### 7. Acquisition d'une sauteuse et d'une gazinière pour la cantine scolaire – demandes de subventions

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer la sauteuse et la gazinière de la cuisine scolaire. En effet, ces équipements qui ont une trentaine d'année ne fonctionnent plus correctement et ces équipements sont indispensables pour cuire et mijoter les plats quotidiens qui sont réalisés sur place.

Monsieur le maire demande l'autorisation de signer ces devis, de faire des demandes de subventions et de signer tous les documents y afférents.

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abst : 0

### 8. Décision Modificative n° 1/2023

Monsieur le maire expose au conseil municipal que lors de l'élaboration du budget il n'a pas été inscrit la dépense d'investissement correspondante à la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité sur la RD50 d'un montant de 30 444,37 € au compte 458101 (Opération pour compte de tiers), mais au compte 2152 (Installations de voirie).

Monsieur le maire propose donc de corriger le compte 458101 avec la décision modificative suivante pour le budget de l'exercice 2023 :

	Dépenses d'investissement	
	Diminution crédit	Augmentation crédit
458101/ chap 4581		30 444.37 €
2152/ chap 21	30 444.37 €	
<b>TOTAL</b>	<b>30 444.37 €</b>	<b>30 444.37 €</b>

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abst : 0

### III. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Fin de la séance à 20 h 40.

Fabrice BOSSUYT,  
Maire



Eric MOROCZ,  
Secrétaire de séance

